

Avec votre billet d'avion, nous vous offrons la FreeFlex !

La plupart des billets d'avion ont des conditions d'annulation strictes car ils sont non remboursables. Nous innovons en créant la **FreeFlex**, qui vous garantit **en cas d'annulation à + de 7 jours du départ** :

Un remboursement de 50 % de votre billet en bon d'achat !

- . **Aucun motif d'annulation à fournir, ni de justificatif** ! Dès l'annulation enregistrée, vous recevez le bon d'achat immédiatement par mail
- . Inclusive **gratuitement** et sans supplément dans nos billets d'avion
- . S'applique sur n'importe quelle compagnie aérienne

Vous voulez être remboursé de **100 %** de votre billet en bon d'achat en cas d'annulation **jusqu'à la VEILLE du départ** ? Hé bien c'est possible grâce à notre option **TotalFlex** (réservable en ligne uniquement).

N'ayez plus d'hésitation à réserver tôt (c'est entre 6 et 3 mois avant le départ que les prix sont les plus bas) puisque la **TotalFlex** rend votre voyage totalement annulable !

Aucune compagnie aérienne, ni agence de voyages en ligne ne propose ce type de service, c'est une pure exclusivité !

Conditions :

. Pour faire valoir la FreeFlex, l'annulation doit être faite **à + de 7 jours du départ** du 1er trajet de votre dossier et concerne l'intégralité des trajets inclus dans la réservation. Le client se verra alors **rembourser en bon d'achat 50% du montant TTC** de son (ses) billet(s) d'avion (taxes aériennes incluses).

. La demande d'annulation peut se faire **par téléphone** auprès de notre service Clients, au numéro qui figure dans vos documents de voyages (prix d'un appel local), ou **via notre formulaire de contact**.

. A l'issue de la validation de votre annulation par nos agents, vous recevrez immédiatement par mail la référence de votre bon d'achat **valable un an**, correspondant à **50%** du montant de votre billet TTC (hors options et assurances).

. Le bon d'achat est utilisable pour une prochaine réservation de vol, à effectuer **uniquement sur ce site**.

. Le bon d'achat contiendra un code, à renseigner lors de votre prochaine réservation de vol, et la réduction s'appliquera automatiquement sur le montant total.

. Il expirera à l'issue de la période de validité et ne pourra être remplacé, échangé ou remboursé.

. Le bon d'achat est non-fractionnable et utilisable en une seule fois.

. Pas de minimum d'achat. Si la valeur de votre bon d'achat est supérieure à la valeur totale de votre nouveau dossier, vous ne pourrez pas obtenir d'avoir ni de remboursement du reliquat de votre bon.

. Le bon d'achat est nominatif, il ne peut être utilisé qu'en faveur d'un dossier sur lequel figure au moins un des passagers éligibles.

. Le bon d'achat est non cumulatif avec un autre bon d'achat ou toute autre offre promotionnelle.

. Le bon d'achat se substitue à tout autre remboursement et en l'acceptant le client ne pourra donc prétendre à des remboursements complémentaires en numéraire.

. Si vous avez opté pour un paiement en 4 fois, merci de noter que vous restez redevable de votre engagement contractuel auprès de notre partenaire Banque Casino, et que vos mensualités continueront d'être prélevées jusqu'au solde total de votre dossier.

. La Free Flex ne couvre pas en cas de faillite de compagnie aérienne, à la différence de notre option Total Flex.